



Préfecture de l'Eure
Canton de Pacy-sur-Eure
Arrondissement des Andelys
Commune de La Chapelle Longueville

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le
ID : 027-200063824-20250701-2025DCM48-DE

**2025DCM48 Acquisition à titre gratuit de la
parcelle 588AL211 Lot 1, sis Chemin des Avices
dans le cadre de la création de l'aire de
retournement**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi premier juillet à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-cinq juin, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire et publique, sous la présidence Mme Karine CHÉRENCEY, maire.

Étaient présents : Anaïs ALBIGNAC, Hervé BOURDET, Patrice BOUTRAIS, Virginie CARTENET, Philippe CARTON, Karine CHÉRENCEY, Sylvain DEWAS, Liliane FIQUET, Jean-Marie GASSIES, Véronique HAMELIN, Jean JOUAULT, Marie-Claude KELLER, Nathalie LEBEL, Jennifer MENDY, Alain PERIER, Sylvie TRAVADON

Ont donné pouvoir : Elisabeth BERGER-PAGENAUD à Liliane FIQUET, Thomas JOILLE à Nathalie LEBEL, Antoine ROUSSELET à Karine CHÉRENCEY, Brigitte TENA à Hervé BOURDET

Absents excusés : Jean-Pierre GUERIN, Jean-Paul JOUACHIM, Marie LECOLLAIRE, Stéphane ROQUES, Laurent SAFFRÉ, Caroline WILMART

Soit sur 26 membres en exercice, 16 présents.

Madame Sylvie TRAVADON est désignée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,
Considérant le projet d'aménagement d'une aire de retournement pour les véhicules des services publics chemin des Avices,
Considérant l'accord des propriétaires pour une cession à titre gratuit,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- AUTORISE Mme La Maire ou son représentant à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de la parcelle 588AL211 lot 1 appartenant à l'indivision Bourgeois pour un montant de 0€
- DIT que les frais d'acte incomberont à la commune
- DIT que la parcelle a vocation à entrer dans le domaine public communal

À La Chapelle-Longueville,
Le 01/07/2025

La Maire
Karine Chérencey



La secrétaire de séance
Sylvie Travadon



Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le



ID : 027-200063824-20250701-2025DCM48-DE